

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

CANAL DE TALMONT

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de TALMONT-SUR-GIRONDE (17120)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

| Limite | Observations |
|------------------|--|
| Ecluse de chasse | <p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques :</p> <p>Le canal n'est mentionné ni sur le Scan littoral ni sur le Scan 25 IGN mais se situe très probablement au niveau du village de Talmont-sur-Gironde. L'écluse de chasse est très certainement le premier ouvrage sur le cours d'eau en remontant vers l'amont.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p> |

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

